

Février 2011



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольствен
ная и
сельскохозяйств
енная
организация
Объединенных

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Agricultura y la
Alimentación

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent sixième session

Rome, 21-25 mars 2011

**SANTÉ ANIMALE DURABLE ET MAÎTRISE DES RISQUES DE
SANTÉ PUBLIQUE – AGIR À L'APPUI DE L'INITIATIVE
« UNE SEULE SANTÉ »**

**Appliquer les leçons tirées de l'expérience de la grippe aviaire hautement
pathogène à la prévention et à la maîtrise des grandes maladies animales et
des risques de santé publique qui y sont liés**

Résumé

Un Plan d'action stratégique a été élaboré, conformément aux indications du Comité du Programme¹, pour étendre l'action menée depuis six ans par la FAO contre la grippe aviaire hautement pathogène H5N1 à d'autres grandes maladies animales et aux risques de santé publique connexes. Le Plan d'action, dont les priorités et le calendrier font l'objet d'un plan de travail à moyen terme (2011-2015), mise sur l'avantage comparatif de la FAO en adoptant une approche multidisciplinaire globale et en mettant à profit les investissements réalisés et les leçons apprises dans le cadre du programme de lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène, en coopération avec les gouvernements, les organisations sous-régionales, régionales et mondiales et les organismes donateurs.

La vision stratégique sur laquelle repose le Plan d'action est *un monde dans lequel les menaces pour la santé animale et les risques de santé publique liés à l'émergence ou la réémergence de nombreuses maladies zoonotiques et autres à fort impact, et l'incidence de ces dangers sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence, le commerce et le développement économique peuvent être réduits au minimum par la prévention, la détection précoce, l'intervention rapide, la maîtrise et l'éradication. L'objectif principal* de cette stratégie est la mise en place, à l'échelle mondiale, d'un système de santé animale solide qui permette une gestion efficace des principaux risques en matière de santé animale, en accordant une attention particulière à l'interface entre l'animal, l'homme et l'écosystème et en inscrivant la dynamique des maladies dans le contexte élargi du développement agricole et socioéconomique et de la viabilité environnementale.

¹ CL 140/8, par. 19

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

L'approche stratégique qui sera adoptée pour atteindre cet objectif sera axée sur sept éléments clés, à savoir: i) la mise en place de systèmes de santé animale solides, aux niveaux national et local; ii) une plus grande attention aux problèmes existants plutôt qu'aux risques potentiels de maladie afin de mieux répondre aux inquiétudes des communautés paysannes pauvres; iii) l'adoption d'une approche « en amont » de la prévention des maladies et de la lutte contre celles-ci, grâce à la compréhension et à la gestion des facteurs qui favorisent l'émergence, la persistance et la propagation des maladies; iv) le renforcement des capacités de gestion des risques de maladie par des approches intersectorielles et multidisciplinaires faisant appel aux meilleures analyses disponibles; v) le renforcement, aux niveaux national et régional, des capacités institutionnelles de coordination des activités de lutte contre les maladies entre les pays et les régions; vi) le recensement des partenariats susceptibles d'être noués avec un éventail de parties prenantes et le renforcement de ces collaborations; et vii) le renforcement des capacités internationales d'intervention en situation d'urgence.

Le Plan d'action propose un programme articulé en cinq domaines d'activité techniques: 1) compréhension de la nature intersectorielle des risques sanitaires; 2) renforcement de la collaboration entre les secteurs de la santé animale, de la santé publique et de l'hygiène de l'environnement; 3) promotion de stratégies de santé animale socialement acceptables et économiquement viables; 4) renforcement des capacités des systèmes de santé en matière d'élaboration de stratégies et de politiques; et 5) renforcement des capacités techniques de base des systèmes de santé animale pour lutter contre les maladies aux niveaux national, régional et mondial.

Le Plan d'action prévoit également trois domaines d'activité fonctionnels: A) mobilisation de ressources humaines adéquates; B) communication adéquate au sujet du Plan d'action; et C) mise en place de mécanismes de suivi-évaluation solides. Le Plan d'action se propose d'aider les États Membres de la FAO, en particulier les **pays les moins avancés**, à renforcer leurs capacités en matière d'alerte, de détection et d'intervention rapides en cas de foyers de maladie.

Les actions recommandées, qui sont **axées sur les risques** et adaptées au contexte local, prévoient l'intervention des populations concernées dans le cadre de processus participatifs. Le Plan encourage une approche **anticipative** de la gestion des risques liés aux maladies. Les actions visent toutes à assurer la **durabilité des résultats obtenus** et à favoriser leur **appropriation par les pays et les régions**, et peuvent prévoir des mesures immédiates ou à long terme, s'inscrivant dans une perspective de développement. Le Plan d'action **met à profit les investissements effectués dans le cadre du programme de lutte contre la grippe aviaire, et valorise les structures et dispositifs existants**, notamment le Cadre de gestion des crises pour la filière alimentaire de la FAO, y compris le Centre d'urgence de la FAO pour la lutte contre les maladies animales transfrontières (ECTAD) et ses plates-formes opérationnelles régionales à l'appui des bureaux décentralisés de la FAO. Le recensement des possibilités de renforcement et de maintien des unités régionales de l'ECTAD dans le cadre des centres régionaux de santé animale FAO/OIE est l'une des cinq priorités indiquées par le Plan d'action.

Le Plan d'action va dans le sens du Cadre stratégique de la FAO dont l'un des domaines d'action prioritaire est le Système de prévention et de réponse rapide EMPRES. Les besoins de financement sur cinq ans sont estimés à 193,8 millions d'USD, qui viendront s'ajouter aux fonds déjà disponibles au titre du Programme ordinaire et à des contributions extrabudgétaires à l'appui du programme de lutte contre la grippe aviaire (2006-2008) encore en cours d'exécution. Le Plan d'action sera pleinement intégré, aux fins de son examen et de l'établissement de rapports, dans les cycles du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget de la FAO.

Mesures suggérées au Comité du Programme

Le Comité du Programme est invité à prendre note du Plan d'action proposé pour la période 2011-2015 et à donner des indications sur la suite à lui donner. En particulier, le Comité souhaitera peut-être:

i) reconnaître que le Plan d'action a été élaboré conformément aux indications fournies par le Comité à sa cent quatrième session et en tenant compte des leçons apprises dans le cadre du programme de lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène de la FAO.

ii) souligner l'importance de l'approche de collaboration multidisciplinaire et multisectorielle globale suivie par le Plan d'action pour le traitement des risques sanitaires à l'interface entre l'animal, l'homme et l'écosystème, comme convenu dans le cadre de l'initiative tripartite FAO/OIE/OMS.

iii) approuver le Plan d'action proposé et sa mise en œuvre immédiate et procéder à un suivi périodique des résultats obtenus pour une gestion efficace des risques liés aux maladies animales aux niveaux international, régional et national.

iv) encourager l'allocation de ressources nouvelles et supplémentaires sur une base volontaire afin que la FAO puisse fournir les capacités techniques et opérationnelles nécessaires pour assurer la mise en œuvre efficace du Plan d'action, notamment dans le cadre du domaine d'action prioritaire relatif aux menaces transfrontières pour la production, la santé et l'environnement (DAP-EMPRES).

Pour toute question concernant le contenu de ce document, veuillez vous adresser à:

M. Samuel Jutzi, Directeur de la Division de la production et de la santé animales

Tél. +39 (06) 570-53371

I. Introduction

1. Préambule:

- a) Les maladies animales ont de lourdes incidences sur la santé publique (zoonoses), les économies nationales et régionales (maladies à fort impact), les ménages (maladies endémiques) et, dans certains cas, la stabilité et la sécurité générales de la société (pandémies et grands risques de santé publics).
- b) Les pays à revenu élevé et les pays à faible revenu n'ont pas les mêmes priorités. Dans les pays pauvres, les maladies endémiques constituent une entrave considérable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et la maîtrise de ces maladies est un impératif pour le développement de ces pays². Pour assurer une prévention et une lutte efficaces, il est donc nécessaire que les stratégies soient adaptées au contexte spécifique.
- c) Les maladies animales émergentes et réémergentes ont augmenté au cours des dernières décennies et plus de 75 pour cent des maladies émergentes qui touchent les êtres humains sont d'origine animale (animaux d'élevage et faune)³. Il est donc impératif de faire face à cette situation et de gérer l'imprévisibilité des manifestations de maladies infectieuses.
- d) L'augmentation des menaces pour la santé publique, la santé animale et l'hygiène de l'environnement liées à des agents pathogènes existants et émergents est due à de multiples facteurs, souvent interdépendants, induits par les tendances du développement mondial (accroissement de la population, urbanisation, demande croissante de produits animaux, intensification des systèmes agricoles, changement d'affectation des terres, mobilité accrue des personnes, libéralisation du commerce, etc.).
- e) Les stratégies actuelles de prévention des maladies animales et de lutte contre celles-ci visent à empêcher la transmission des agents pathogènes. Bien qu'ayant prouvé leur efficacité dans certains cas (notamment avec l'éradication de la peste bovine à l'échelle mondiale), elles n'ont pas obtenu d'aussi bons résultats dans d'autres situations (comme en témoigne, par exemple, la persistance de la grippe aviaire hautement pathogène H5N1, malgré les efforts substantiels déployés pour l'éradiquer). Il est de plus en plus largement admis que les stratégies conventionnelles peuvent être insuffisantes si elles sont adoptées isolément et qu'il faut s'attaquer aux causes profondes de l'émergence des maladies et de leur persistance pour renforcer l'efficacité et la durabilité des mesures de prévention et de lutte mises en œuvre contre les maladies infectieuses.
- f) Les épidémies et les pandémies comme le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), la grippe aviaire hautement pathogène et la pandémie de grippe H1N1, sont difficiles à prévoir. Elles sont le fruit de l'interaction complexe de divers facteurs à l'interface entre l'animal, l'homme et l'écosystème. Il faut donc élargir les stratégies de type réactif qui sont aujourd'hui les plus courantes en matière de protection de la santé, à des mesures à caractère anticipatif visant à réduire les risques de maladie.
- g) Les stratégies actuelles de lutte contre les maladies sont guidées par le secteur de la santé publique (médical) ou par le secteur vétérinaire, chacun travaillant isolément. Ce comportement « en silo » contribue à exclure divers domaines importants, notamment la foresterie, la faune, l'environnement, l'économie, la sociologie, l'anthropologie et l'écologie, et l'absence de pratiques intégrées ne permet pas d'agir en synergie comme il le faudrait. Il est nécessaire de remédier à ces lacunes, surtout dans le cas des maladies zoonotiques.
- h) La prévention des maladies animales est, dans la plupart des cas, beaucoup plus efficace en termes de coûts que les mesures de lutte. Sachant que l'impact économique d'une pandémie de grippe modérée pourrait s'élever à trois mille milliards d'USD, une action préventive visant à s'attaquer aux causes profondes de cette maladie est donc pleinement justifiée.

² Dans les régions endémiques, l'incidence des maladies animales peut entraîner une baisse de productivité de l'ordre de 25-33 pour cent.

³ King L.J. 2004. « Emerging zoonoses and pathogens of public health significance » *Rev. sci. tech. Off. int. Epiz.*, 23 (2), 429-433

- i) La plupart des maladies à fort impact touchent les êtres humains et ont un caractère transfrontière. La prévention de ces maladies et des mesures de lutte sont donc essentielles pour préserver la santé publique, et la protection de ce bien public commun mondial est au cœur même du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de ses partenaires, en particulier l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
2. La communauté internationale converge vers une approche globale des maladies à fort impact, émergentes et autres, pour faire face aux menaces et réduire les risques qui y sont liés. Cette initiative, indiquée dans le présent document sous le nom de « *Une seule santé* », consiste en une stratégie de collaboration multidisciplinaire et intersectorielle face aux menaces des maladies infectieuses à l'interface entre l'animal, l'homme et l'écosystème (le terme animal couvrant à la fois les animaux d'élevage et la faune)⁴.
 3. La FAO, l'OIE et l'OMS ont récemment passé un accord de collaboration faisant l'objet d'un document de réflexion tripartite intitulé « *The FAO/OIE/WHO Collaboration - Sharing responsibilities and coordinating global activities to address health risks at the animal-human-ecosystems interfaces* »⁵, qui a été présenté à la Conférence ministérielle internationale sur la grippe animale et pandémique (IMCAPI), à Hanoi (Viet Nam) en avril 2010. Cet accord est la base conceptuelle sur laquelle reposera l'élaboration de stratégies communes définissant les responsabilités de chaque organisation, en fonction de leurs mandats respectifs.
 4. Le Plan d'action illustré dans le présent document:
 - a) s'appuie sur les deux évaluations en temps réel du programme de lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène de la FAO menées à bien depuis 2004 et s'inspire des principales actions indiquées dans la réponse de la Direction à ces recommandations;
 - b) répond à la demande formulée par le Comité du Programme, à sa cent quatrième session (25-29 octobre 2010), lequel souhaitait qu'un plan de travail à moyen terme soit élaboré pour donner suite au programme de lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène de la FAO;
 - c) s'appuie également sur le document de réflexion tripartite et représente la contribution de la FAO à cette initiative conjointe, tout en mobilisant l'éventail des compétences et des ressources disponibles au sein de l'Organisation;
 - d) s'appuie sur l'initiative « *Une seule santé* » mentionnée ci-dessus, constitue l'instrument par lequel la FAO contribue au Plan d'action mondial pour « *Une seule santé* » évoqué lors des réunions de Winnipeg (2009)⁶ et de Stone Mountain (2010)⁷, et reconnaît les Principes de Manhattan (2004)⁸; et
 - e) va pleinement dans le sens du Cadre stratégique de la FAO, en particulier des objectifs stratégiques B (*Accroissement de la production animale durable*) et I (*Amélioration de la préparation et de la réaction aux menaces et aux situations d'urgence ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture*), et du domaine d'action prioritaire EMPRES.

⁴ Cette stratégie a été présentée dans le cadre d'un document interinstitutions (FAO - OIE - OMS - Coordonnateur principal du système des Nations Unies pour les grippe aviaire et humaine [UNSIC] - Fonds des Nations Unies pour l'enfance [UNICEF] - Banque mondiale) intitulé « *Contributing to One World, One Health: A strategic Framework for the control of emerging infectious diseases at the animal-human-ecosystems interface* », lors de la conférence IMCAPI, à Sharm el-Sheikh en octobre 2008.

⁵ www.fao.org/docrep/012/ak736e/ak736e00.pdf

⁶ Réunion internationale tenue en mars 2009 à Winnipeg (Canada) sur le thème « Un monde, Une santé: passer à l'action ».

⁷ Réunion internationale tenue en mai 2010 à Atlanta (États-Unis) intitulée: « *Operationalizing One Health: A policy perspective - Taking stock and shaping an implementation road map* ».

⁸ Colloque international tenu en septembre 2004 à New York (États-Unis) intitulé « *One World, One Health: Building Interdisciplinary Bridges to Health in a Globalized World* ». Le produit de cette réunion, les « Principes de Manhattan », consiste en une série de 12 recommandations visant à inscrire la prévention des maladies épidémiques et épizootiques dans le cadre d'une approche plus globale et à préserver l'intégrité des écosystèmes au profit des êtres humains, de leurs animaux domestiques et de la biodiversité fondamentale dont dépendent tous les domaines de la santé.

II. Cadre stratégique du Plan d'action

Vision et objectif

5. Le Plan d'action s'inspire de la vision stratégique de la FAO en matière de santé animale, qui appelle à un monde dans lequel les risques de santé publique et animale liés à l'émergence ou la réémergence de nombreuses maladies zoonotiques et autres à fort impact, et l'incidence de ces menaces sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence, le commerce et le développement économique, peuvent être réduits au minimum par la prévention, la détection précoce, l'intervention rapide, la maîtrise et enfin l'éradication. Cette vision, partagée par l'OIE et l'OMS, va dans le sens de la recommandation formulée dans le rapport de l'Évaluation externe indépendante de la FAO de 2007 afin que le travail soit ciblé sur « la santé animale et ses incidences sur les pauvres, les économies nationales des pays en développement et les risques pour la santé animale et humaine à l'échelle planétaire. »

6. L'objectif principal de cette stratégie est la mise en place, à l'échelle mondiale, d'un système de santé animale solide qui permette une gestion efficace des principaux risques de santé animale, en accordant une attention particulière à l'interface entre l'animal, l'homme et l'écosystème grâce à la nouvelle stratégie « *Une seule santé* », et en inscrivant la dynamique des maladies dans le contexte élargi du développement agricole et socioéconomique, de la protection de l'environnement et de la viabilité écologique, tout en reconnaissant le rôle essentiel d'une nutrition adéquate pour la santé.

Principes directeurs

7. Le Plan d'action s'appuiera sur les grands principes suivants:

- a) Les actions recommandées, qui sont **axées sur les risques** et adaptées au contexte local, prévoient l'intervention des populations concernées dans le cadre de processus participatifs.
- b) L'adoption d'une approche **anticipative** de la gestion des risques liés aux maladies, associant divers éléments interdépendants: i) prévoyance, ii) prévention, iii) atténuation des effets, iv) détection précoce, et v) réaction rapide et efficace.
- c) Toutes les actions doivent être **socialement acceptables, techniquement réalisables et économiquement viables** dans leur cadre d'application, et s'inscrire dans une perspective de développement.
- d) La **mise à profit** et la **valorisation des structures et dispositifs existants**⁹, au sein de la FAO comme à l'extérieur.
- e) Toutes les actions du Plan misent sur une **coordination** et une **collaboration** horizontales et verticales et visent à assurer la **durabilité des résultats obtenus** et à favoriser leur **appropriation par les pays et les régions**.

8. Les programmes de travail régionaux, adaptés aux paramètres et priorités (sous-)régionaux et mis en œuvre en liaison étroite avec les communautés économiques régionales et les organisations régionales spécialisées, font partie intégrante du présent Plan d'action, conformément à la Stratégie convenue.

Approche stratégique et éléments clés

9. L'objectif énoncé ci-dessus sera réalisé grâce à une approche axée sur les éléments d'action stratégiques suivants, en mettant à profit les leçons tirées des mesures mises en place au cours des six dernières années pour lutter contre la grippe aviaire hautement pathogène:

⁹ On peut indiquer notamment le Cadre de gestion des crises pour la filière alimentaire, y compris le Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières (ECTAD), le Centre de gestion des crises - Santé animale (CMC-AH), l'Unité de gestion des urgences de la filière alimentaire et diverses initiatives conjointes, notamment les centres régionaux de santé animale FAO/OIE, le Système mondial FAO/OIE/OMS d'alerte précoce et de réponse pour les principales maladies animales (GLEWS), le réseau conjoint OIE/FAO de connaissances sur les influenzas animales (OFFLU) et le Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières.

i) Mise en place de systèmes de santé animale plus solides, aux niveaux national et local, notamment dans les pays à faible revenu:

10. D'une manière générale, les pays à faible revenu, où prédominent des systèmes de culture de type artisanal et extensif caractérisés par des capacités minimales de lutte contre les maladies, sont les moins à même de faire face aux maladies émergentes et à fort impact. Dans ces pays, les capacités des systèmes de santé animale varient considérablement, avec un éventail de situations dans lesquelles les éléments de base de la gestion de la santé animale peuvent faire défaut ou bien, à l'opposé, il existe des capacités suffisantes et le pays peut être exempt de problèmes de santé animale majeurs, mais rester néanmoins vulnérable aux chocs dus à l'émergence ou la réémergence de maladies zoonotiques et autres. Sachant que l'efficacité des mesures de lutte contre les maladies au niveau mondial dépend dans une large mesure de l'action du plus lent des protagonistes, il est urgent que les systèmes de gestion de la santé animale soient renforcés dans ces pays.

ii) Attention accrue aux problèmes existants plutôt qu'aux risques potentiels de maladie, ainsi qu'aux facteurs associés à un plus large éventail de maladies importantes au niveau local, afin de mieux répondre aux inquiétudes des communautés paysannes pauvres:

11. Le processus de recensement des « maladies animales prioritaires » et des capacités et mécanismes utiles pour en assurer une gestion adéquate, doit tenir compte du contexte et, pour être efficace, bénéficier du soutien des parties prenantes, afin de définir des solutions « locales » ayant l'appui de la plupart des éleveurs. Sachant que pour ces derniers, et notamment pour les éleveurs pauvres, le premier souci est de gérer les problèmes concrets de maladie plutôt que les risques potentiels, la Stratégie accorde une très grande importance à une action de soutien en faveur de ces groupes particulièrement vulnérables, et à leur adhésion aux mesures prises. Lorsque les pays à faible revenu parviennent à appliquer les principes de base de la gestion de la santé animale, les possibilités de définir un parcours progressif vers l'éradication des maladies dans le secteur de l'élevage, fondé sur des feuilles de route régionales et répondant aux inquiétudes des communautés rurales pauvres, sont alors immédiates.

iii) Adoption d'une approche « en amont » de la prévention des maladies et de la lutte contre celles-ci, grâce à la compréhension et à la gestion des facteurs qui favorisent l'émergence, l'incursion, la persistance et la propagation des maladies:

12. L'émergence, la persistance et la propagation des maladies sont déterminées par des interactions complexes entre divers facteurs dynamiques à l'interface entre l'animal, l'homme et l'écosystème. Au nombre de ces facteurs on peut indiquer notamment le changement d'affectation des terres, la transformation des systèmes de production animale, l'essor du commerce des animaux d'élevage et des produits de l'élevage, la multiplication des contacts entre l'homme, les animaux d'élevage et la faune, et le changement climatique. La réponse à l'émergence de nouvelles maladies va donc au-delà du renforcement des systèmes de santé vétérinaire et de santé publique et prévoit des mesures pour le maintien ou le rétablissement de pratiques saines et durables pour les productions animales, la gestion des écosystèmes et l'approvisionnement alimentaire mondial. Une bonne compréhension des interactions entre les agents pathogènes de l'homme, des animaux d'élevage et de la faune est essentielle pour une gestion judicieuse des risques qui soit la plus efficace et la moins coûteuse possible et qui n'entrave pas excessivement le potentiel de développement du secteur de l'élevage, ni les possibilités connexes d'amélioration des moyens d'existence des populations.

iv) Renforcement des capacités de gestion des risques de maladie par des approches intersectorielles et multidisciplinaires faisant appel aux meilleures analyses et données scientifiques disponibles:

13. Face à la complexité de l'écologie des maladies et au fait que le comportement humain est l'un des principaux facteurs d'aggravation, mais aussi d'atténuation, des risques de maladie, il est essentiel de faire appel au répertoire complet des progrès scientifiques réalisés dans le secteur médical et vétérinaire, mais aussi dans des disciplines non médicales comme la faune, les sciences sociales, la pêche, la foresterie et la gestion des ressources naturelles, ainsi qu'aux technologies de l'information en rapide évolution, pour mettre en œuvre des systèmes de gestion des risques de maladie qui soient socialement acceptables et efficaces à moindre coût.

v) *Renforcement, aux niveaux national et régional, des capacités institutionnelles de coordination des activités de lutte contre les maladies entre les pays et les régions:*

14. Le renforcement de l'interconnexion économique par effet du commerce et de la mobilité humaine favorise la propagation rapide, aux niveaux régional et international, des maladies humaines et animales hautement infectieuses. Sachant qu'aucun pays ne peut apporter isolément une réponse adéquate à ce problème, la lutte contre les maladies hautement infectieuses exige donc une collaboration internationale. Il est nécessaire à cet effet de renforcer la coordination régionale avec l'appui de la communauté internationale, pour harmoniser les politiques et la législation et améliorer la capacité d'intervention.

vi) *Établissement de partenariats avec un éventail de parties prenantes, y compris le secteur privé, les communautés paysannes, les organisations régionales, les organisations internationales et la communauté des donateurs:*

15. La lutte contre les maladies à fort impact est un exercice pluridisciplinaire qui s'attache aux interactions complexes existant entre les divers aspects techniques, institutionnels, stratégiques, politiques et socio-économiques, et nécessitant toutes la participation de nombreux partenaires aux niveaux local, national, régional et international. Pour les partenariats public-privé il faudra compter sur de fortes coalitions parmi un large éventail de parties prenantes. Les principaux intervenants dans ces partenariats sont notamment les ministères, les organisations non gouvernementales (ONG), les agents de vulgarisation, les fournisseurs d'intrants aux principaux producteurs d'aliments pour animaux dans les villages, l'industrie pharmaceutique, les commerçants et, surtout, les éleveurs eux-mêmes. Tous ces acteurs ont leurs propres priorités, et la Stratégie et le Plan d'action viseront à définir des mesures d'incitation spécifiques à l'intention des différentes parties prenantes et à déterminer quelle pourra être leur contribution au renforcement des systèmes de santé animale sans préjudice des intérêts des secteurs les plus pauvres de la communauté.

vii) *Renforcement des capacités internationales d'intervention en situation d'urgence:*

16. L'expérience des six dernières années a montré que parallèlement à la mobilisation de fonds substantiels face à la seule crise de la grippe aviaire hautement pathogène, diverses maladies nouvelles et déjà connues sont apparues dans de nombreux pays en développement et ont imposé des interventions d'urgence. La FAO, en partenariat avec l'OIE et l'OMS, a apporté des secours d'urgence et fourni des conseils techniques aux pays touchés. L'Organisation continuera de dialoguer avec les donateurs afin d'assurer la disponibilité de fonds suffisants pour la mise en place d'une capacité internationale d'appui aux interventions d'urgence menées dans les pays face à des maladies à fort impact aux niveaux national, régional et mondial.

Objet et portée de la Stratégie

17. L'approche stratégique ci-dessus visera un éventail de maladies constituant une entrave ou une menace pour le développement du secteur de l'élevage et un danger pour la santé humaine. La priorité est donnée aux maladies hautement infectieuses qui se propagent largement dans les régions et les continents, causant de lourdes pertes économiques. L'attention doit aussi être portée à d'autres maladies ayant un impact sur la productivité animale, la santé publique et/ou le développement socioéconomique.

III. Domaines d'activité

18. Le Plan d'action établit les priorités et le calendrier des principales actions à mettre en œuvre pour avancer résolument vers la réalisation de la vision stratégique et de l'objectif global. Les résultats et les produits attendus à court et moyen termes sont illustrés à l'Annexe 1.

19. Le Plan d'action propose un programme articulé en cinq domaines d'activité techniques (DAT), eux-mêmes étayés par trois domaines d'activité fonctionnels (DAF).

20. Les cinq domaines d'activité techniques sont les éléments clés du Plan d'action et consistent en une série d'actions intégrées et multifformes, à long terme. Certaines de ces actions sont déjà inscrites dans les programmes de santé animale et de lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène actuellement mis en œuvre par la FAO, mais il faudra sans doute en modifier légèrement la portée et l'orientation pour pouvoir s'attaquer plus efficacement aux facteurs de risque et renforcer les approches intersectorielles et multidisciplinaires:

- DAT 1. *Compréhension de la nature intersectorielle des risques sanitaires*

21. Les facteurs qui favorisent l'émergence des maladies et les risques de pandémie doivent être pleinement dégagés afin que les acteurs responsables soient en mesure de prévenir les menaces pour la santé et d'assurer la sécurité sanitaire et la durabilité des productions animales et des approvisionnements en aliments pour animaux et en denrées alimentaires qui y sont liés. Il est donc nécessaire de bien comprendre l'évolution dynamique des agents pathogènes d'origine animale qui intéressent les animaux d'élevage et la faune, leurs modalités de transmission et les facteurs agroécologiques et socioéconomiques sous-jacents qui en favorisent l'émergence, la propagation et la persistance.

- DAT 2. *Renforcement de la collaboration entre les secteurs de la santé animale, de la santé publique et de l'hygiène de l'environnement*

22. L'initiative « *Une seule santé* » dépasse le cadre des disciplines médicales et vétérinaires; elle prévoit le déploiement d'efforts pour assurer une agriculture et un développement rural durables, la protection de l'environnement et un développement socioéconomique équitable. Elle appelle à une collaboration intersectorielle et multidisciplinaire mettant en jeu de nombreux acteurs. Il s'agit d'établir des partenariats entre les organismes médicaux, vétérinaires et de protection de l'environnement, en faisant intervenir au niveau mondial non seulement la FAO, l'OIE et l'OMS, mais aussi le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les organisations régionales spécialisées et les communautés économiques régionales, ainsi que la société civile.

- DAT 3. *Promotion de stratégies socialement acceptables et économiquement viables pour préserver et améliorer la santé animale*

23. La production d'informations et la formulation d'avis précis et opportuns à l'intention des gouvernements et des donateurs sont au cœur même de ce domaine d'activité. La collecte de données sur l'incidence des maladies animales et leur impact socioéconomique, étayées par des études visant à mesurer la double charge de morbidité sur les personnes et sur les animaux d'élevage, et différenciées selon les différents systèmes et/ou communautés cibles et groupes à risque, permettra de recenser les vulnérabilités et les actions prioritaires possibles. Par ailleurs, des travaux exploratoires sont essentiels pour bien comprendre les objectifs et les motivations des agriculteurs et agricultrices, des commerçants, des consommateurs et des prestataires de services, et constituent une condition préalable pour pouvoir fournir des conseils stratégiques qui répondent aux besoins des principales parties prenantes et augmentent les probabilités que celles-ci se conforment aux mesures essentielles de prévention et de lutte contre les maladies. Ces informations sont nécessaires pour pouvoir mettre au point des outils de prévention et de lutte efficaces et économiques, et élaborer des systèmes de soutien, prévoyant notamment l'établissement de régimes d'indemnisation et d'assurance et la constitution de fonds d'urgence.

- DAT 4. *Renforcement des capacités des systèmes de santé animale pour l'élaboration de stratégies et de politiques efficaces contre les maladies existantes et les risques imprévisibles pour la santé*

24. Il s'agit de renforcer les institutions du secteur qui s'occupent directement ou indirectement de la prévention et de la maîtrise des grands risques de santé. Il est essentiel d'améliorer les capacités des services vétérinaires en matière d'élaboration de stratégies et de politiques de santé animale, qui doivent être dotés de ressources suffisantes et s'appuyer sur des principes de gouvernance clairs. Les investissements doivent être définis à partir d'une analyse systématique des systèmes vétérinaires (effectuée, par exemple, à l'aide de l'outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des services

vétérinaires [PVS] et l'analyse des écarts et du Cadre de programmation par pays de la FAO¹⁰) et en tenant compte des décisions prises pour combler les écarts recensés.

- *DAT 5. Renforcement des capacités techniques de base des systèmes de santé animale pour lutter contre les maladies aux niveaux national, régional et mondial*

25. Le Plan d'action propose d'adopter aussi bien les stratégies classiques visant à interrompre la transmission de la maladie - en mettant à profit les leçons tirées de la lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène, la peste bovine et la fièvre aphteuse - que les nouvelles approches axées sur les risques et reposant sur l'analyse des facteurs de l'apparition de nouvelles menaces pour la santé publique, la santé animale et l'hygiène de l'environnement (DAT 1). Il s'agit notamment de renforcer les programmes de lutte contre les maladies, aux niveaux national, régional et mondial, et de mettre en place des systèmes d'intervention d'urgence efficaces. Un élément important pour le renforcement des capacités est l'amélioration des compétences et l'acquisition de données d'expérience en matière de communication (y compris communication des risques, plaidoyer et mobilisation sociale).

26. Trois domaines d'activité fonctionnels permettent d'assurer la bonne mise en œuvre des actions prévues grâce à la disponibilité des ressources humaines de qualité, à une stratégie de communication, à une approche s'inscrivant dans la durée et à la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation solide.

- *A. Mobilisation de ressources humaines adéquates pour la mise en œuvre du Plan d'action*

27. Sachant que les maladies émergentes et connues ont un caractère essentiellement écorégional et sont pour la plupart liées à des facteurs économiques, et compte tenu des possibilités d'application d'économies d'échelle et de gamme, le Plan d'action prévoit de confier un rôle clé aux unités régionales de l'ECTAD, qui agirait en qualité de bras opérationnel à l'appui des programmes et pour le renforcement des capacités sur le terrain, en étroite coordination avec les bureaux (sous-)régionaux dans le cadre de leurs stratégies régionales. Au Siège, des éléments essentiels pour la mise en œuvre du Plan d'action sont la disponibilité de compétences adéquates et le renforcement du Cadre de gestion des crises pour la filière alimentaire et de l'ECTAD.

- *B. Communication adéquate au sujet du Plan d'action*

28. Une stratégie de communication sera importante pour assurer la mise en commun effective des informations et permettre la planification des activités en établissant des liens entre les divers secteurs opérationnels de la FAO (entre les divisions, au Siège, et aux niveaux régional et national), les institutions régionales et mondiales partenaires, le secteur privé, les pouvoirs publics et les communautés locales.

- *C. Mise en place d'un système de suivi-évaluation solide*

29. Un suivi-évaluation régulier est essentiel pour une gestion effective de la santé animale. Un examen périodique des efforts mis en œuvre aux niveaux local, national, régional et international permet d'assurer un déroulement toujours ciblé des opérations. Ce processus permet de réviser les stratégies et d'ajuster les priorités, à mesure que le cadre opérationnel évolue et que des données plus précises deviennent disponibles. Un système de suivi-évaluation solide est également un important outil de reddition de comptes aux États Membres et aux donateurs. Le suivi des performances est requis par tous les partenaires du programme pour pouvoir adapter l'exécution des activités aux objectifs fixés. La FAO utilisera son cadre d'évaluation des performances (gestion axée sur les résultats) pour guider les efforts vers l'obtention des résultats attendus du Plan d'action.

IV. Mise en œuvre du Plan d'action

30. L'élaboration, le développement et la mise en œuvre du Plan d'action, qui contribue à l'un des éléments prioritaires convenus dans le Cadre stratégique de la FAO, relèvent de la responsabilité de l'Organisation. Le principal responsable est le Vétérinaire en chef de la FAO en sa qualité de chef du Service de la santé animale (AGAH), au sein de la Division AGA, en liaison étroite avec l'Unité de

¹⁰ Cadres de programmation par pays: anciennement Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme (FAO).

gestion des urgences de la filière alimentaire de la Division TCE et le Cadre de gestion des crises pour la filière alimentaire.

31. Le Plan d'action fait partie intégrante de la stratégie de la FAO pour le secteur de la production animale (Objectif stratégique B), de par ses travaux normatifs et ses activités opérationnelles aux fins de l'obtention du Résultat de l'Organisation B2, en relation étroite avec l'Objectif stratégique I. Le soutien intersectoriel de tous les objectifs stratégiques pertinents du Cadre stratégique est nécessaire au Siège et dans les régions.

32. Comme pour les autres objectifs stratégiques, l'Objectif stratégique B compte sur la contribution de tous les services compétents de la FAO, au Siège comme dans les régions. La mise en œuvre du Plan d'action requiert le soutien intersectoriel de tous les objectifs stratégiques pertinents du Cadre stratégique.

33. Les travaux normatifs sont menés à bien sous la direction du Vétérinaire en chef en sa qualité de coordonnateur au titre du Résultat de l'Organisation B2. Ce dernier s'acquitte de cette fonction en s'appuyant sur des groupes de travail spécialement mis en place pour chaque domaine d'activité. Ces groupes de travail pourront être interdépartementaux, si nécessaire.

34. Les activités opérationnelles (Programme de terrain) sont menées à bien par les bureaux régionaux, sous-régionaux et de pays de la FAO, en collaboration avec les unités régionales et nationales de l'ECTAD, le cas échéant. Les deux structures travaillent en synergie à l'appui du Plan d'action, sur la base d'un programme régional convenu.

35. Le Plan d'action sera mis en œuvre sur une période de cinq ans (2011-2015) et pleinement intégré, aux fins de son examen et de l'établissement de rapports, dans les cycles du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget de la FAO.

V. Besoins de financement

36. Le Plan d'action, qui est mis en œuvre et financé par des ressources humaines et financières au titre du Programme ordinaire, nécessite des fonds supplémentaires estimés à 193,8 millions d'USD pour les cinq prochaines années (2011-2015). Ce budget prévisionnel vient s'ajouter aux contributions extrabudgétaires actuellement destinées au programme de lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène. Un budget annuel indicatif (en millions d'USD) par domaine d'activité est présenté dans le tableau ci-après:

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total	Pourcentage
Domaines d'activité techniques							
1) Compréhension de la nature intersectorielle des risques sanitaires	5	5	3,5	3,5	3	20	10,3
2) Renforcement de la collaboration entre les secteurs de la santé animale, de la santé publique et de l'hygiène de l'environnement	2	3	3	2	2	12	6,2
3) Promotion de stratégies socialement acceptables et économiquement viables pour préserver et améliorer la santé animale	5	5	5	5	5	25	12,9
4) Renforcement des capacités des systèmes de santé animale en matière d'élaboration de stratégies et de politiques	6	6	5	5	5	27	13,9
5) Renforcement des capacités techniques de base des systèmes de santé animale pour lutter contre les maladies aux niveaux national, régional et mondial	20	20	15	15	15	85	43,9
<i>Total partiel</i>	<i>38</i>	<i>39</i>	<i>31,5</i>	<i>30,5</i>	<i>30</i>	<i>169</i>	<i>87,2</i>
Domaines d'activité fonctionnels							
A) Mobilisation de ressources humaines adéquates	5	5	5	1,5	1,5	18	9,3
B) Communication adéquate au sujet du Plan d'action	1	1	1	1	1	5	2,6
C) Mise en place de mécanismes de suivi-évaluation solides	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	1,8	0,9
<i>Total partiel</i>	<i>6,3</i>	<i>6,3</i>	<i>6,3</i>	<i>2,9</i>	<i>3</i>	<i>24,8</i>	<i>12,8</i>
Total	44,3	45,3	37,8	33,4	33	193,8	100

Annexe 1. Résultats et produits attendus du Plan d'action

Domaines d'activité techniques	Résultats et produits attendus	
	À court terme (1-2 ans)	À moyen terme (3-5 ans)
1) Compréhension de la nature intersectorielle des risques sanitaires (traduire les connaissances en actions)	<p>Des études épidémiologiques et une analyse des risques de persistance et de propagation des maladies prioritaires.</p> <p>Des cartes des risques, des modèles de prévision et un mécanisme de classement des principaux systèmes de production animale et des interfaces respectifs aux niveaux régional et national.</p> <p>Une liste des agents pathogènes à haut risque à l'interface entre l'animal, l'homme et l'écosystème, classés par ordre de priorité.</p>	<p>Les facteurs de risque liés à l'émergence, la propagation et la persistance des maladies et leur transmission entre les animaux domestiques, la faune et l'homme sont mieux compris et ces connaissances permettent de définir les « points sensibles » et de recenser les points critiques pour la maîtrise des maladies.</p> <p>Des approches axées sur les risques sont élaborées et mises en application, dans les pays et les régions à haut risque, pour la prévention des maladies prioritaires et la lutte contre celles-ci.</p> <p>Un processus décisionnel fondé sur des éléments concrets et axé sur les risques permet de définir les « points sensibles » et de recenser les points critiques pour la maîtrise des maladies.</p> <p>Davantage d'informations sont disponibles aux niveaux national et régional grâce à l'utilisation de méthodes systématiques reposant sur des bases scientifiques solides.</p>
2) Renforcement de la collaboration entre les secteurs de la santé animale, de la santé publique et de l'hygiène de l'environnement	<p>Des modèles de dispositifs « <i>Une seule santé</i> » à mettre en application au niveau local.</p> <p>Le rapport d'une évaluation conjointe (laboratoires vétérinaires et de santé publique).</p> <p>Une analyse conjointe des données épidémiologiques.</p>	<p>Le soutien fourni aux pays et aux régions pour la réalisation des objectifs de l'initiative « <i>Une seule santé</i> » est fondé sur des normes multisectorielles et des programmes de terrain.</p>

<p>3) Promotion de stratégies de santé animale socialement acceptables et économiquement viables</p>	<p>Un cadre et des critères d'évaluation de l'incidence des maladies.</p> <p>Des outils socioéconomiques pour l'évaluation du rapport coût-efficacité des plans de prévention et de lutte.</p> <p>Des recommandations et des critères pour l'établissement de mécanismes durables de financement compensatoire et de financement pour imprévus pour la lutte contre les maladies animales.</p>	<p>Les services vétérinaires ont la capacité d'utiliser des données socioéconomiques pour mobiliser des ressources et effectuer des interventions ciblées.</p> <p>Les programmes de lutte contre les maladies prioritaires visent à protéger les moyens d'existence et les membres les plus vulnérables de la société.</p> <p>Des indicateurs pertinents sont disponibles pour l'évaluation de l'incidence des maladies.</p> <p>Dans certains pays, des capacités socioéconomiques renforcées permettent d'étayer et d'orienter la prise de décisions stratégiques appropriées en matière de santé animale en faveur des agriculteurs pauvres.</p>
<p>4) Renforcement des capacités des systèmes de santé animale en matière d'élaboration de stratégies et de politiques</p>	<p>Un cadre et des critères pour l'analyse sectorielle et la collecte des données.</p> <p>Un cadre et des critères pour l'élaboration de politiques en matière d'élevage.</p> <p>Des recommandations concernant les capacités politiques et institutionnelles requises à l'appui de la législation vétérinaire et des stratégies en matière de santé animale.</p> <p>Des recommandations et des critères pour la définition de stratégies de communication.</p>	<p>Les pays et les régions disposent des capacités institutionnelles requises pour pouvoir définir et mettre en œuvre des politiques et des stratégies nationales en matière de santé animale.</p> <p>Les gouvernements promulguent et appliquent des textes législatifs appropriés et adoptent des recommandations pertinentes à l'appui des mesures de préparation, de prévention et de lutte à mettre en œuvre contre les maladies.</p> <p>Des partenariats public-privé en matière de santé animale, effectifs et de longue durée, sont mis en place dans les pays.</p> <p>Des plans d'investissement en faveur des systèmes de santé animale sont mis au point dans certains pays.</p>
<p>5) Renforcement des capacités techniques de base des systèmes de santé animale pour lutter contre les maladies aux niveaux national, régional et mondial</p>	<p>Des rapports d'évaluation pour l'élaboration de plans de préparation et d'intervention face à de nouvelles menaces en matière de santé animale, dans certains pays.</p> <p>Des procédures opérationnelles normalisées au niveau national et international, pour les interventions d'urgence face à certaines maladies.</p> <p>Une masse critique de personnes ayant bénéficié d'une formation en matière de surveillance des maladies animales et d'analyse des risques, dans les pays partenaires.</p> <p>Des modèles de surveillance reproductibles et de nouveaux</p>	<p>Les pays et les régions sont mieux préparés pour la prévention des maladies constituant une priorité aux niveaux international, régional ou national, et pour leur maîtrise.</p> <p>Les gouvernements disposent de plans solides sur le plan technique (préparation, prévention et lutte) contre la grippe aviaire hautement pathogène et certaines maladies constituant une priorité aux niveaux international, régional ou national (en particulier au sein des groupes à haut risque).</p> <p>Une meilleure intégration des données de terrain et de laboratoire issues des secteurs de la santé publique, de la santé animale et de l'hygiène de l'environnement.</p>

	<p>systemes d'alerte rapide.</p> <p>Des lignes directrices et des procédures pour la surveillance et le diagnostic des agents pathogènes à haut risque.</p> <p>Des pratiques optimales en matière d'hygiène et de biosécurité recommandées aux petits et moyens producteurs commerciaux.</p>	<p>Un réseau mondial de laboratoires fournit des informations techniques sur les agents pathogènes et facilite le transfert de technologie.</p> <p>Des réseaux nationaux et régionaux d'épidémiologie et de laboratoires sont opérationnels et adoptent des lignes directrices normalisées pour le diagnostic des agents pathogènes à haut risque.</p>
--	--	--